

Faire une capacité en droit

Par **MaxDubro**, le 17/07/2013 à 21:31

Bonjour a tous,

Je me présente je m'appelle Maxime et j'ai 18 ans, et je vais faire une capacité en droit (car j'ai loupé le bac a cause de problème personnel) à la rentrée donc avoir le diplôme à 20 ans.

Ensuite je vais m'engager dans une licence de droit dans le but de devenir Avocat et je voulais savoir si commencer la fac de droit à 20 ans ce n'était pas trop tard, car les études étant longues pour devenir avocat, je commencerai à travailler vers 27 ans il me semble. Et je voulais savoir aussi l'âge vers lequel les avocats commencent à exercer pour pouvoir me situer à peu près.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Par **BabyJane**, le 18/07/2013 à 00:01

Salut MaxDubro

hmmm tu sais à la fac, y a pas vraiment d'âge requis, on rencontre des jeunes et des moins jeunes... des personnes qui commencent leurs études, d'autres qui se réorientent, ou encore qui les reprennent en cours de route...

T'engager dans une licence à 20ans c'est pas ce qu'il y a de plus tardif ^^, on ne te demandera pas ton âge alors ne t'en fais pas. Pour ce qui est du calcul, à quel âge devient-on avocat, bah là aussi... à mon avis on ne te demandera pas ton âge !

Certes, c'est une fierté d'être un jeune avocat dans les deux interprétations qu'offre l'expression c'est à dire, jeune dans la fleur de l'âge et inexpérimenté.

D'ailleurs, il me semble que dans la profession, l'âge moyen d'entrée en activité est bien autour de 27ans mais ça n'a aucune signification concrète. Enfin, pour te situer, te voilà dans la moyenne !

PS: personnellement, j'ai fais 2ans de lettres avant d'entrée en fac de droit. Par conséquent en cursus normal, je suis sensée être en master 2 cette année^^ mais non je ne suis qu'en L3 et jusque là, personne ne me l'a reproché ;)

Bonne soirée

Par **MaxDubro**, le **18/07/2013** à **00:04**

Merci beaucoup pour ta réponse qui ma éclairée sur la Fac.
Je suis plus encore plus déterminée maintenant.

Bonne soirée également.

Par **BabyJane**, le **18/07/2013** à **00:14**

No problem !

A la fac, quelque soit le cursus, y a deux ingrédients magiques... la volonté et l'intérêt qu'on porte au cursus dans lequel on s'est engagé ! Et si t'as un objectif, c'est encore mieux une louche de motivation et on y va ;)

Bon courage et accroche toi !

Par **Fax**, le **18/07/2013** à **00:24**

Bonsoir,

En effet, il n'y a pas d'âge pour aimer et étudier le droit ;).

Pour vous rassurer, j'ai 30 ans et j'entre en licence 3 de droit (cela fait donc deux ans que j'ai repris le chemin de la faculté et ce, après 10 années de vie active dans un tout autre domaine). Tout se passe pour le mieux, je m'épanouie en tant qu'étudiante, je suis très bien intégrée et j'ai de bons résultats, donc pas d'inquiétude à avoir quant à votre âge, c'est d'ailleurs à mon avis une des richesses de la faculté, c'est la diversité de ses usagers ;)

Bonne continuation

Par **Yn**, le **18/07/2013** à **10:54**

Pourquoi ne pas simplement passer ton bac l'année prochaine ?

Obtenir le bac est plus simple qu'une capacité en droit, laquelle s'effectue en deux ans. Je ne comprends pas pourquoi tu souhaites perdre volontairement une année alors que tu pourrais entrer en L1 à 19 ans, ce qui n'a rien d'exceptionnel.

Par **bulle**, le **18/07/2013** à **11:17**

Bonjour,

Je suis tout à fait d'accord avec Yn. Quel intérêt de faire une capacité et de perdre un an?? alors qu'en repassant votre bac, non seulement vous l'aurez mais vous pourrez rentrer directement en 1ère année de licence à la rentrée 2014 (alors qu'avec la capacité: rentrée 2015).

Par **MaxDubro**, le **18/07/2013** à **17:39**

Tout d'abord merci pour vos réponses.

Alors en fait j'étais en Terminal STL cette année mais j'ai du arrêté ma terminal en avril car gros problème personnel. Et en plus la STL ne m'intéresse pas du tout donc ce sera difficile d'obtenir le BAC en étant complètement larguée en chimie et TP de chimie.

Étant très motivée par le droit, je me suis dis que je ne voulais pas non plus loupée le Bac l'année prochaine à cause des matières principales de ma section qui ne m'intéresse pas plus que cela et impossible de passer un autre Bac à cause des épreuves anticipée passée en première.

Donc la capacité en droit ma l'air d'être une bonne alternative et qui plus est, il paraît que si l'on obtient la capacité avec plus de 15 de moyenne on peut entrer directement en deuxième année de licence.. On peut toujours rêver :)

En tout cas encore merci pour vos réponses !

Par **alasoop**, le **18/07/2013** à **22:50**

Hello, je te confirme que si tu obtiens plus de 15 de moyenne sur les 2 années cumulées, tu seras directement admis en L2...

De plus la capacité est une très bonne préparation à la L2.

@+

Par **marianne76**, le **06/09/2013** à **23:35**

Bonjour,

[citation]je te confirme que si tu obtiens plus de 15 de moyenne sur les 2 années cumulées, tu seras directement admis en L2..[/citation]

Oui, et vous connaissez le taux de réussite en capacité ? Et le nombre d'étudiants ayant 15? Pour avoir eu des capacitaires en licence 2, je peux vous dire qu'ils ont eu bien plus de mal que ceux venant de 1ère année de droit, même celui ayant eu 15 (oui pour l'heure je n'en ai eu qu'un) . Donc conclusion il vaut bien mieux avoir le bac et passer par la première année de droit

Par **permito**, le **07/09/2013** à **05:07**

Frenchement, la capacité en droit est un très bon diplôme pour ce qui est des connaissances brutes. Le seul problème c'est qu'il n'offre pas de cours méthodologiques. Et en licence même si tu connais le cours par cœur mais que tu ne sais pas l'appliquer dans un cas pratique ou dissert tu aura un 8 dans le meilleur des cas.

La capacité te donnera un plus pour la L1 et la L2 par rapport aux étudiants ayant passé le bac, car tu aura déjà fait du droit des obligations, cours sur le service public etc.

Je te conseille pas de passer directement en L2 même si tu as 15 de moyenne car tu n'aura pas fait de cours méthodologique et tu n'aura pas le rythme de la licence et la L2 c'est l'année la plus difficile. Va en L1 même si tu as 15 de moyenne.

Donc,
avantage:

-accumulation en 2 ans de connaissances et une vue générale sur les matières du droit qui t'aideront en L1 et L2

inconvenient par rapport a ceux qui ont passé le bac

-ne te prépare pas au rythme de la licence(tu passes de cours le week ends seulement a des cours toute la semaine)

-pas de cours de méthodologie (inconvenient majeur selon moi car la connaissance brute ne sert a rien si tu sais pas l'appliquer dans un cas pratique ou dissert).

-ne te prepares pas a l'exigence de la licence (un 15 en capacité ne vaut pas un 15 en licence et loin de la car souvent se sont des questions de cours)

Bref, je veux aussi te dire que les sois disant 5 pour-cent de réussite a la capa, c'est pas vrai. C'est 5 pour cent sur l'année mais 100 pour cent sur ceux qui passent l'examen parce que 95 pour cent ne passent pas l'examen. En terme d'exigence la capa est moins exigeante qu'un bep. Moi j'ai fait une capa et je peux te dire que sur ma promotion, on était plus de mille JE SUIS LE SEUL A AVOIR EU MA LICENCE et être entré en master. Ils ont tous raté dès la L1 même ceux qui avaient validé la capa avec 14 de moyenne. La vraie sélection ne se fait pas en capa mais en licence. La majorité des étudiants de capacité n'arrivent pas à passer de l'étape de la capacité a la licence. Ils ne se font pas aux exigences de la licence..... Si tu fais une capa et que tu passes en licence ton enjeu sera de t'accommoder aux exigences de la licence en terme de rythme et de méthodologie et d'application de travail.

Voilà j'ai parlé de mon expérience et comme toi je suis entré en licence a 20 ans.

Par **marianne76**, le **07/09/2013** à **09:23**

Bonjour,

Bravo pour votre réussite, Permito mais vous ne pouvez généraliser votre expérience, j'ai un recul que vous n'avez pas.

Donc ce n'est pas un avantage d'être passé par la capacité je le dis et je le répète les étudiants qui sont passés par la capacité ont plus de mal, et il me semble d'ailleurs que vous même vous vous inquiétez de votre entrée en Master vu que cette année vous n'êtes qu'à 10. (je ne fais qu'un constat qui n'a rien de méchant)

Je ne dis pas qu'on ne réussit pas quand on fait une capacité, mais c'est plus difficile et l'étudiant risque de perdre un an s'il n'a pas les 15 ou 14 de moyenne. Enfin vous dites que c'est 100% de réussite, une fois encore vous ne vous basez que sur votre expérience, moi j'ai

un recul de 20 ans , en tant qu'enseignant, et vous pouvez rajouter 10 ans en tant qu'étudiant et dans mon université et les autres universités que j'ai pu fréquenter, peu de ceux qui passent l'examen de capacité le réussissent. D'ailleurs vous reconnaissez vous même que vous avez réussi votre licence , alors que ceux qui avaient passé la capacité avec 14 de moyenne l'avaient raté: tout est dit.Par ailleurs je ne peux vous laisser dire que la sélection se fait non pas en L2 mais en L3. C'est peut être ce que vous avez constaté mais je peux vous assurer que si c'est le cas, c'est extrêmement minoritaire. Le plus souvent le gros barrage est en L2 où les étudiants s'initient au commentaire d'arrêt, exercice difficile, passé le cap de la L2, la L3 en principe cela va tout seul. Ce que je dis c'est une tendance après il faut se renseigner. Une fac ne fait pas l'autre donc il faut éviter de généraliser vous risquez d'induire l'étudiant en erreur.

Par **Booker**, le **07/09/2013** à **10:27**

[citation]Alors en fait j'étais en Terminal STL cette année mais j'ai du arrêté ma terminal en avril car gros problème personnel. Et en plus la STL ne m'intéresse pas du tout donc ce sera difficile d'obtenir le BAC en étant complètement larguée en chimie et TP de chimie[/citation]

Au contraire je pense que ce serait une bonne manière pour toi de t'astreindre à étudier des matières qui ne te branchent pas plus que cela au premier abord. En effet en droit il faudra t'attendre à ne pas accrocher à toutes les matières, et pourtant tu devras travailler correctement dans chacune d'entres elles.

Sans compter les arguments des autres membres sur le fait de perdre un an. Si jamais tu devais prendre un an de retard, autant prendre cette année en redoublement, où alors tu aurais au moins concrètement suivi les cours à la fac.

Cordialement.

Par **permito**, le **07/09/2013** à **14:25**

Bonjour,

oui j'avoue il n'ya peut etre pas 100 pourcent de réussite a la capa mais le pourcentage de réussite est quand meme proche des cents pour-cent pour ceux qui passent l'exam. Je crois qu'il y a eu une incomprehension quand j'ai dit que la sélection se faisait en licence et pas en capacité. Je voulais pas dire L3 par licence mais les 3 années de la licence. La majorité des capacitaires ratent leur licence dès la L1 parce que ils ne se font pas aux exigences de la licence et continuent a travailler en licence comme ils travaillaient en capacité alors que les exigences ne sont pas communes. Comme je l'ai dit sur ma promotion on était plus de mille et je dis bien sans prétention que je suis le seul a avoir validé ma licence sur les mille capacitaires, tout ceux qui avaient validé leur capacité ont abandonné dès la L1. Je crois qu'ils n'ont pas pu se faire au travail exigé de la licence , c'est ca le problème. Continuer de travailler en licence comme on travail en capacité c'est le ratage assuré.

Et je le dis et répète MEME SI VOUS AVEZ 15 N ALLEZ PAS EN L2 DIRECTEMENT VOUS NETES PAS PREPARE ni en terme de preparation méthodologique pour les differents exercices ni pour le rythme de travail ni pour lexigence de la licence. Donc prenez la L1

comme un entrainement a la L2.

Par **marianne76**, le **07/09/2013** à **15:54**

Bonjour

[citation]Et je le dis et répète MEME SI VOUS AVEZ 15 N ALLEZ PAS EN L2 DIRECTEMENT VOUS NETES PAS PREPARE ni en terme de preparation méthodologique pour les differents exercices ni pour le rythme de travail ni pour lexigence de la licence. Donc prenez la L1 comme un entrainement a la L2.[/citation]

Alors quel est l'intérêt de faire deux ans pour arriver au final en L1? Autant aller directement en L1 (quant on a le bac) où là on vous apprendra la méthodologie et le reste quitte à redouble et alors ?

Je rappelle tout de même que la capacité est ouverte aux non bacheliers , donc quant on a le bac en poche pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

Par **permito**, le **07/09/2013** à **16:36**

Oui effectivement le bac est meilleur que la capacité. Il prépare mieux a la faculté pour le rythme et la méthodologie.

Par **Booker**, le **07/09/2013** à **18:50**

[citation]Je rappelle tout de même que la capacité est ouverte aux non bacheliers , donc quant on a le bac en poche pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?[/citation]

(Ce ne serait pas plutôt : pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ? [smile3]).

Très clairement, je pense que la bonne voie s'impose au bon sens : passez par la L1.

Par **marianne76**, le **07/09/2013** à **18:59**

[citation](Ce ne serait pas plutôt : pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?).[/citation] [smile4]

Vous m'avez fait creuser la question, voilà donc ce que j'ai trouvé

"La question de bons sens, c'est la question inverse : "pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple"? "Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué" est donc d'ordinaire la question ironique que l'on adresse à ceux qui sont incapables de simplicité, de logique, de bon sens, et qui choisissent toujours les voies les plus tortueuses pour parvenir à leurs fins."

Donc il me semble que ma citation était la bonne puisque je me voulais un peu ironique, mais on peut aussi utiliser l'autre formule

Par **Booker**, le **07/09/2013** à **21:22**

Ah ! Si c'était ironique, votre citation était on ne peut plus correcte [smile3].

Par **marianne76**, le **07/09/2013** à **21:29**

[smile4][smile4][smile4][smile4]

Par **Newjurist**, le **08/09/2013** à **02:07**

Bonsoir,

Oui Marianne, sauf qu'il faut arriver à ses fins pour que votre formule soit juste... Le problème, ici, est justement d'arriver à ses fins, c'est à dire de passer la licence, ce qui est très difficile pour un capacitaire. Votre formule serait idoine pour des individus qui passent par la difficulté (i.e : voies tortueuses) mais réussissent alors qu'il existait un moyen plus simple.

Ainsi, comme vous l'avez fort bien expliqué, étant tout à fait d'accord avec vous d'ailleurs, il est bien plus sérieux de passer par un BAC que de faire une capacité ! Donc : Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?

Par **marianne76**, le **08/09/2013** à **09:13**

Bonjour

Si voulez, c'est dimanche je ne vais pas chipoter[smile4]. A la réflexion je crois que les deux formules peuvent être utilisées. Pour ma part je faisais bien référence à l'hypothèse de quelqu'un qui avec un bac en poche passerait, la capacité puis irait en licence pour l'obtenir évidemment d'où l'expression (pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué). Tout dépend du point de vue où l'on se place, c'est un peu la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine ce truc, [smile4]

Par **Booker**, le **08/09/2013** à **10:14**

Newjurist, l'équation est simple, c'était de l'humour ! Cela ne fait jamais de mal :).

Par **marianne76**, le **08/09/2013** à **11:46**

Il faut bien de temps en temps casser l'idée du juriste Psycho rigide. Entre parenthèse cette

réputation est parfaitement infondée et il suffit d'assister aux représentations annuelle des avocats dans le cadre l'UJA pour en être convaincu.

Par **Newjurist**, le **08/09/2013** à **15:25**

Je sais bien que c'était de l'humour :) Je ne fais que clarifier l'expression !

Par **marianne76**, le **08/09/2013** à **15:43**

Dont acte

Par **Fax**, le **10/09/2013** à **23:03**

Bonsoir,

Je me permets d'abonder dans votre sens en ajoutant simplement que le bac ouvre les portes de toutes les universités (ou des études supérieures pour être plus générale). Ainsi, si votre L1 de droit ne vous satisfait pas, avec le bac en poche vous pourrez facilement vous réorienter. Je ne sais pas si la capacité en droit permet une réorientation aisée dans un autre domaine....

En tout cas, bonne continuation.

Par **Booker**, le **10/09/2013** à **23:06**

+1 Fax :).

<http://capacite.en.droit.free.fr/portail-presentation/debouches.html>

- 1ère année de Licence des filières universitaires en Sciences Humaines, sous réserve de l'obtention du DAEU "A" (diplôme d'accès aux Études Universitaires) pour lequel la Capacité en Droit dispense de deux matières sur quatre (restent seulement l'épreuve de français et celle de langue vivante)

Par **jupidia**, le **24/09/2014** à **21:16**

Il y a pas mal de bêtises qui ont été dites sur la capacité en droit et surtout sur le fait de passer directement en L2 quand on a eu 15 de moyenne : contrairement à ce qui est affirmé ici, les étudiants sortis de capacité réussissent bien mieux les études de droit que ceux qui

ont le bac. Et ceux qui ont eu 15 de moyenne réussissent très bien leur deuxième année (ils sont toujours parmi les meilleurs).

Seulement voilà, les universitaires sont tellement fiers de leur diplôme qu'ils ne veulent pas voir qu'il est rempli de vent pour moitié. Un étudiant de L1 en droit n'a rien vu du droit, il n'en connaît rien (à part les biens et les personnes en civil). Le capacitaire lui aura vu presque toutes les matières juridiques enseignées jusqu'en M1.

C'est bien simple, les professionnels du droit qui connaissent la capacité embauchent parfois sur ce seul titre. Par contre il n'embauche pas avec une L2 de droit. Parce que le professionnel de droit c'est que ce qu'on lui a enseigné à la fac, ce n'est pas le droit qui est pratiqué au quotidien par les juristes (tous les jeunes avocats vous le diront).

Donc arrêter de descendre en flèche la capacité pour essayer de vous rassurer sur vos connaissances universitaires de droit.

Par **gregor2**, le **24/09/2014** à **21:56**

Bonsoir, votre message m'interpelle j'ai donc relu le sujet [smile3]

Pour ma part j'ai toujours défendu la capacité en droit, le président du Conseil constitutionnel a commencé par une capacité ;)

Pour défendre les intervenants, la plupart ont juste dit qu'il valait mieux passer le bac pour gagner un an et pour se réorienter s'il venait à ne pas aimer le droit. Ils soulèvent aussi le fait qu'un bachelier n'a pas besoin de passer la capacité, ça ne serait pas utile de faire un bac ET une capacité.

Marianne a certes dit des choses qui vous ont déplu mais elle est professeur elle a un peu de recul pour le dire et elle a fait attention à ne pas trop généraliser son propos. Quelque part on peut aussi ajouter qu'elle est bien placée pour savoir que la majorité de ceux qui passent par le bac ont également des difficultés en L2 ;)

[citation]Et ceux qui ont eu 15 de moyenne réussissent très bien leur deuxième année (ils sont toujours parmi les meilleurs). [/citation] Certains sont parfois parmi les meilleurs c'est sûr, mais je pense que vous ne devriez pas non plus généraliser votre propos ... Tout existe ça s'appelle la loi des grands nombres.

Permito a dit que le bac est "plus fort" que la capacité mais il n'engage heureusement pas le forum ... C'est un propos étonnant, ce sont juste deux diplômes différents passés par des personnes qui en attendent des choses différentes. Pour un étudiant qui veut aller en médecine la capacité ne sert à rien, pour une personne qui n'a pas le bac et veut faire du droit autant passer par la capacité.

[citation]Seulement voilà, les universitaires sont tellement fiers de leur diplôme qu'ils ne veulent pas voir qu'il est rempli de vent pour moitié. Un étudiant de L1 en droit n'a rien vu du droit, il n'en connaît rien (à part les biens et les personnes en civil). Le capacitaire lui aura vu presque toutes les matières juridiques enseignées jusqu'en M1. [/citation] Mais non mais non ne soyez pas méchant avec la L1 non plus il n'y a pas de concours entre la capacité et la L1

... je ne comprends pas ce débat.

Le programme de capacité parcourt en effet une large partie du droit (j'ai vu le programme par moi même avant d'entrer en L1), maintenant on ne peut pas objectivement dire que l'un est mieux que l'autre ... Les programmes sont différents et le programme de L1 est peut être plus approfondis sur moins de thèmes, c'est pourquoi celui qui sort de capacité va généralement en L1 ... La capacité est formidable pour ceux qui n'ont pas le bac et qui veulent faire du droit.

[citation]Donc arrêter de descendre en flèche la capacité pour essayer de vous rassurer sur vos connaissances universitaires de droit.[/citation]

Ne vous inquiétez pas nous défendons la capacité pour ce qu'elle est, nous avons même eu des capacitaires ayant un bon niveau sur le forum nous n'avons **aucun** a priori ;)

Par **Agglaë**, le **25/09/2014** à **13:46**

Avis de capacitaire : ce n'est ni simple, ni compliqué. C'est une réponse possible à un parcours personnel. De plus, on ne fait pas une capa OU un bac.

Si la capa est ouverte à partir de 17 ans, à ma connaissance elle se fait en cours du soir sur 2 ans. Les parcours des étudiants sont aussi diversifiés qu'il y a de personnes.

J'ai eu dans ma promo une élève de terminale qui suivait aussi une première année de capa car elle pensait pouvoir multiplier ses choix et répondre à des problèmes d'absentéisme (santé).

La capa, avec un 15 au moins de moyenne générale sur les 2 ans, permet d'entrer directement en 2^e année de licence de droit.

Une autre auditrice, titulaire d'un bac, a fait une première année de licence droit en même temps que la 2^e année de capa. La première année l'avait persuadée qu'elle pouvait reprendre des études mais elle avait besoin de cours supplémentaires.

Autre cas : une auditrice s'est contentée de la 1^{ère} année de capa parce que le niveau lui a permis de réussir un concours administratif.

Il semble que toutes les formules soient possibles. En ce qui concerne la reconnaissance de ce diplôme, j'ai reçu beaucoup d'encouragements de professionnels du droit, notamment Richard Ghevontian, auteur ainsi que de Jean-Louis Debré et de François Hollande. La capa est vraiment un diplôme valorisé dans le monde du travail et pour la suite d'études quelle que soit l'orientation. Toutefois, ce sont des études qui demandent beaucoup de travail, d'assiduité et d'investissement.

Par **escourrouloic81**, le **28/12/2014** à **18:16**

bonjour je m appelle Loïc j ai 20 ans voilà j ai validé mon bac en 2013 j avais une année de BTS cgo mais sa m a de plus
En BTS j avais 15 de moyenne en droit
est ce que je peux faire une capacité en droit?
est ce que après cette capacité en droit aller en dut carrière juridique ?
j ai comme projet professionnel d être assistant juridique en cabinet d avocat

Par **Agglaë**, le **30/12/2014** à **20:02**

Je ne sais pas si vous avez déjà une idée du type d'affaires que vous souhaitez traiter (droit du travail, droit des affaires, etc) mais à part la capacité en droit qui vous ferait "revenir en arrière" en terme de niveau de diplôme, vous pouvez tenter une certification en droit (de quelque chose) qui peut être suivie par un diplôme d'établissement de responsable juridique. Le CNAM assure les cours en présentiel en cours du soir et/ou par correspondance. Le programme se fait donc par module, chaque module fait l'objet d'un contrôle par un examen. La durée d'un module varie de 30 à 40 H environ et est facturé, en plus de l'inscription annuelle.

Je suis moi-même capacitaire (pas de bac mais un diplôme professionnel niveau IV insuffisant pour la filaire) et actuellement engagée dans ce cursus en droit des affaires en plus d'un travail salarié.

Pour plus de renseignement, je vous renvoie au site du CNAM :

http://portail-formation.cnam.fr/ecole-ms/droit-intervention-sociale-sante-travail/metiers-du-droit/diplomes-et-certificats-des-metiers-du-droit-410550.kjsp?RH=PEDAGO_10401CERT&RF=PEDAGO_10401CERT

En espérant avoir répondu à votre demande et avec mes meilleurs voeux.

Par **escourrouloic81**, le **30/12/2014** à **20:40**

Pénal,civil et droit du travail

Les certifications sont alternance et pas facile aujourd'hui de trouver un employeur

Après elles sont payantes

Par **Agglaë**, le **02/01/2015** à **07:32**

En ce qu concerne la certification : 5 modules de 4 UE chacun à 8 € environ pour 1UE. 14 modules pour le diplôme d'établissement.

Existe-il une possibilité de devenir juriste sans passer par une expérience du monde du travail ?

Si cela vous semble très compliqué, effectivement, vous pouvez passer par la capa mais là aussi ce n'est pas gratuit et ça dure 2 ans en cours du soir.

Bon courage.

Par **escourrouloic81**, le **05/01/2015 à 12:35**

personnellement je crois que je vais faire la capacité en droit

Par **marianne76**, le **05/01/2015 à 16:49**

Bonjour,

[citation]personnellement je crois que je vais faire la capacité en droit[/citation]

Vous avez le bac, la capacité n'est pas le bon choix, vous pouvez aller directement en L1 de droit ou puisque vous parlez d'un DUT vous pouvez vous inscrire pour faire un DUT, j'avoue que je ne comprends pas.

Par **escourrouloic81**, le **08/01/2015 à 07:48**

C est sur mais la capacité en droit me sera davantage pratique parce que pour le dut CJ les élèves venant de bac pro ne sont pas prioritaire . Ensuite si je l a fait je ne se serais pas paumé pour le dut CJ vu qu ils verront que j aurais fais la capacité en droit

Par **marianne76**, le **08/01/2015 à 11:40**

La capacité se fait en deux ans, vous pouvez parfaitement faire une L1 et une L2 droit et si vous voulez faire un dut ensuite la porte sera grande ouverte.

Si vous faites ce que vous dites, le fait d'avoir une capacité en droit, pour votre dossier ne pourra paraître que bizarre, car la démarche n'est pas logique.

Ne pensez pas non plus que la capacité c'est facile , le taux d'échec est important

Par **escourrouloic81**, le **08/01/2015 à 13:25**

C est sur mais j aurais des bases en droit

Je viens d 'un bac pro la licence après le bac pro c est pas conseiller

Pour moi l'Université où j irais il précise qu'on peut faire le dut CJ après la capacité en droit

Par **escourrouloic**, le **10/01/2015 à 16:06**

http://resscd.ut-capitole.fr/scd/sujets_examen/Droit/

Pour ceux qui s'intéresse voici les sujets de l'université dont je vous ai parlé

Par **Lucas84**, le **11/03/2015** à **17:10**

Salut, j'ai besoin de conseils !

Je suis en première S et ça ne me plaît pas du tout, je n'y arrive pas. J'ai toujours voulu faire du droit et je pense depuis quelques semaines à m'orienter vers une capacité en droit.

J'aimerais avoir vos avis svp!

Est-ce difficile d'obtenir 15/20 en capacité sur les deux années?

PS : j'ai bientôt 18 ans

Merci d'avance.

Par **Yn**, le **11/03/2015** à **17:40**

[citation]Est-ce difficile d'obtenir 15/20 en capacité sur les deux années? [/citation]

Si tu as des difficultés en première S, autant te dire qu'une capacité en droit s'annonce difficile, même si tu es motivé.

Il n'y a que quelques capacitaires qui arrivent à obtenir 15/20 ; à ce niveau-là, c'est plus l'exception qui confirme la règle.

Selon moi, passe la première, obtiens ton bac et inscris-toi ensuite en L1. C'est le parcours le plus logique et le plus approprié si tu es attiré par le droit.

Mais note que si tu as des difficultés au lycée, il est très probable qu'elles soient encore plus importantes à l'université. Les attentes sont incomparables avec celles du lycée.

Par **Lucas84**, le **14/03/2015** à **18:42**

Ce n'est pas vraiment des difficultés, la filaire ne m'intéresse pas et ça ne me donne pas envie de bosser sur des maths, physiques ou SVT.

En continuant sur cette voie, je crains de ne pas avoir mon BAC...

Et avant d'intégrer une capacité il faudrait que je sois bien sur de vouloir faire du droit plus tard. Pour moi c'est évident mais j'aimerais me le confirmer. Comment faire?

Je pense faire un stage en plus durant des vacances chez un avocat

Par **gregor2**, le **18/03/2015** à **22:52**

Bonsoir,

Yn n'a pas tort pour deux raisons :

Les difficultés du lycée peuvent se retrouver à la fac (difficulté de travailler, peu de motivation etc ...) et on peut vite être démoralisé face à l' "échec" (et au tout début tout le monde est en échec, il faut le surmonter).

Ensuite il se trouve que le droit est très scientifique voir très mathématique (et moi qui n'étais pas littéraire j'étais très content de retrouver cet aspect). Il faut beaucoup de rigueur, de bon sens, de précision, savoir mener des raisonnements, tirer des conséquences, confronter des idées etc, s'exprimer clairement et directement, et je ne parlerais même pas du côté "modélisation/applications pratiques" qu'on retrouve en sciences expérimentales (oui j'abuse un peu mais pas tant que ça).

De plus le risque est de quitter le lycée, faire du droit, abandonner le droit et ne plus savoir quoi faire. Il ne faut pas le magnifier pour le rendre déterminant mais il faut le prendre en compte.

MAIS (avec moi il y a toujours un mais), je comprends bien ce besoin de faire autre chose, être en échec dans une voie n'est pas gratifiant et si aucune matière ne t'intéresse ça peut être dur. (Attention au début en droit on a beaucoup de matières "parallèles" qui ne sont pas du droit stricto sensu et qui peuvent décourager).

Après tout le président du Conseil constitutionnel est passé par la capacité de droit (désolé de lui glisser un argument Yn :p).

Plus sérieusement il est préférable de passer par le bac mais personne ne peut faire ce choix pour toi, dans un premier temps renseigne toi sur le droit, cherche quelques dissertations corrigées pour voir ce qui est attendu, ouvre un livre de droit (Introduction générale au droit de Cabrillac chez Dalloz ? Il est bien écrit mais très court par rapport à d'autres, cette qualité est également un défaut mais bon je vais éviter de te diriger vers des pavés très "froids" à lire) voir simplement des pages internet sur certaines questions voir si ça t'intéresse.

En tout cas tu peux consulter tous les liens de ma signature (ou presque), ils t'aideront probablement !

En tout cas tiens nous au courant et si tu as des questions on pourra probablement y répondre.

Par **EnvieMozartienne**, le **16/04/2015** à **04:16**

Bonjour,

Ayant décidé d'entreprendre l'étude d'une "Capacité en droit", des questionnement naissent en moi, et je veux être sûr de ne pas me prendre un mur en pleine face en découvrant mes cours (Avec le CNED).

- Est-ce que les cours de cette formation apprennent à la méthodologie, comme par exemple à celle d'une dissertation juridique ?

- Est-ce que lors des examens (Première et deuxième année) les cours de cette "Capacité en droit" suffisent à la réussite aisée de ceux-ci, ou faut-il se référer à des notions, des connaissances, des méthodologies parallèles à ces cours ? Si oui, pour la seconde option, je

vous demanderez avec tout mon respect de me conseiller des ouvrages si vous en connaissez.

Par **123456789**, le **28/04/2015** à **21:53**

Bonsoir,

Les manuels et cours audio ainsi que tous les outils pédagogiques proposés par le Cavej en général (dans le cadre d'une capacité par correspondance) sont très bien fait et permettent d'appréhender tous les exercices juridiques abordés en capacité (dissertation juridique, commentaire d'article, cas pratique).

Toutefois, vous pouvez compléter ces derniers par l'acquisition d'un dictionnaire juridique qui vous sera très utile à court, moyen et long terme.

Je vous conseil celui du Professeur Cornu qui est la référence mais le dictionnaire Dalloz fera l'affaire également donc toute est question d'affinité.

Pour introduire de manière ludique mais sérieuse néanmoins le droit civil je peux vous conseiller l'ouvrage du Professeur Philippe Malaurie "Droit civil illustré" qui propose des thèmes sur l'ensemble des matières que connaît le droit civil avec une explication, un exemple jurisprudentiel et une illustration.

Pour ce qui est du droit constitutionnel la constitution commentée par le regretté Professeur Carcassonne est superbement bien faite et vous sera utile.

Le principal est la rigueur dans votre travail et la régularité dans vos efforts !

Je vous souhaite de réussir et honnêtement il n'y aucune raison que vous n'y arriviez pas !

Bien à vous ;-)

Par **Lucas84**, le **10/06/2015** à **17:07**

Bonjour,

Je suis en Première S, j'ai 18 ans et j'ai déjà redoublé ma 4e, on vient de me refuser mon passage en terminale S mais je peux tout de même y passer car le passage est de droit. Les sciences ne sont pas faites pour moi.

J'hésite donc à forcer le passage en Terminale S et tenter le bac car pour faire du droit (Avocat) le dossier scolaire n'est peu important, enfin le bas suffit, ou alors me rediriger vers une capacité en droit afin de commencer à faire du droit dès maintenant.

Pourriez-vous essayer de me conseiller?

Merci d'avance!

Par **Yn**, le **10/06/2015** à **17:39**

[citation]J'hésite donc à forcer le passage en Terminale S et tenter le bac car pour faire du droit (Avocat) le dossier scolaire n'est peu important, enfin le bas suffit, ou alors me rediriger vers une capacité en droit afin de commencer à faire du droit dès maintenant. [/citation]
Passe ton bac, la capacité est beaucoup - beaucoup - plus difficile à obtenir que le bac.

Ne te cache pas derrière un manque de motivation : tu n'aimeras pas tout en droit, des choses t'ennuieront, exactement comme au lycée.

Si tu as envie de faire du droit, donne-toi les moyens de tes ambitions : obtiens ton bac, inscris-toi en L1 et bosse à fond.

Consulte attentivement les précédents messages de ce topic, tu auras beaucoup d'éléments de réponse.

Par **Laura**, le **14/06/2015** à **14:24**

Bonjour,

J'ai 17 ans et je n'est presque jamais mis les pied au lycée... j'ai arrêter les cours a la fin de ma snd. J'aimerais fortement faire une capacité en droit. Je suis très motiver!! est ce possible? même sans aucune étude?

Par **Ako**, le **11/07/2015** à **11:37**

Bonjour Laura, oui tu peut tout a fait t'inscrire en capacité en Droit car les seuls conditionner requises sont d'avoir 17 ans au mois de Novembre et de n'avoir aucun diplôme en particulier

Par **Mirwana96**, le **17/08/2015** à **14:19**

Bonjour, j'ai 19 ans et depuis quelques temps le droit m'attire mais je n'y avait jamais pensé sérieusement jusqu'à maintenant. Je me destinais à une toute autre carrière, mais je ne m'en sens vraiment pas capable. J'ai arrêté les cours en 2de après 4 ans de cours par correspondance avec le CNED. Mais maintenant je me demande si il faut vraiment ce souvenir de tous ce qu'on a appris en cours. J'aimerais vraiment réussir ma capacité en droit, je suis vraiment motivée.
Merci de vos réponses.

Par **Emillac**, le **17/08/2015** à **18:38**

Bonjour,
[citation]Merci de vos réponses.[/citation]
A quelles questions ? [smile7]

Par **fafa06**, le **18/08/2015** à **01:07**

Bonjour,
j'ai 29 ans, je suis fonctionnaire. J'ai un BEP et je voudrais valider un diplôme de niveau 4. Je suis intéressée par la capacité en droit et j'aurais quelques questions:
Peut-on réussir sans les cours du soir proposés par les universités par correspondance? car avec mes horaires et absence ça risque d'être un peu chaud.
Quel organisme pourriez-vous me conseiller (tarif compris)?
Et cela se fait sur 2 ans mais à la fin de la première année y'a-t-il une attestation validant l'année?
moi qui suis pas forte en dissert Est-ce dramatique?
merci pour vos réponses

Par **123456789**, le **06/09/2015** à **18:45**

Bonsoir,

À la question peut-on réussir la capacité en droit par correspondance? La réponse est clairement OUI j'en suis la preuve vivante et je ne suis bien évidemment pas le seul.

Personnellement j'étais passé par le CAVEJ <http://www.e-cavej.org/> qui est un organisme très professionnel rattaché à plusieurs facultés et qui propose des cours audio ainsi que des manuels.

Concernant les tarifs mieux vaut les appeler directement car ma capacité remonte à 5 ans.

À la fin de la première année un relevé de notes attestant de ta réussite te sera délivré. À partir de la 2nd année tu acquies le statut d'étudiant(e) à part entière avec tous les avantages qui suivent.

En ce qui concerne les dissertations : il faut savoir que la dissertation juridique est un exercice différent de celui enseigné au lycée.

Par conséquent avec de l'entraînement quant à la méthode et de bonnes connaissances de fond il n'y a aucune raison que tu n'excelles pas à cet exercice :-)

La capacité en droit permet d'ouvrir les portes de l'Université ainsi que sur de nouvelles perspectives. Elle demande de l'organisation, de la rigueur et de la ténacité mais il s'agit là de la rançon de la liberté car le savoir est la clef de la liberté et la capacité en droit est une manière comme une autre d'y accéder.

Bon courage !

Par **bulle**, le **23/02/2016** à **19:47**

Bonjour,

La capacité est en effet ouverte aux personnes n'ayant pas le bac. Je vous conseille de vous informer auprès de la fac dans laquelle vous souhaiteriez faire votre capacité concernant les conditions d'accès.